

DECISIONS ADMINISTRATIVES

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mercredi 29 juin 2022

Les décisions rattachées à la séance de ce Conseil Municipal et prises dans le cadre de la délibération du Conseil Municipal 3 juillet 2020 sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N°	DEPOT EN PREFECTURE LE	OBJET	SERVICE
1	10 mai 2022	<p>Une partie des locaux du site de l'Espal est occupée par la Ville du Mans (activité Médiathèque) et par le Département (PMI).</p> <p>La présente décision autorise la passation d'une nouvelle convention entre l'EPCC "Les Quinconces & L'Espal", la Ville du Mans et le Département pour définir les modalités de répartition des charges de fonctionnement (fluides, ménage, autres frais) et les modalités de remboursement de ces charges par la Ville du Mans et le Département à l'EPCC .</p>	Urbanisme - Qualité Architecturale
2	12 mai 2022	<p>La Ville du Mans a adhéré pour la première fois à l'association Plante et Cité en 2021.</p> <p>Cette association met à disposition des ses adhérents des ressources techniques sous la forme de bases de données, fiches, résultats d'expérimentation, formations,...</p> <p>Dans le cadre de la conduite des actions liées à la végétalisation des espaces verts et à l'évolution des pratiques de gestion, cette adhésion permet d'accéder à des informations et outils pratiques améliorant l'expertise. La délibération a pour objet de proposer le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2022.</p>	Nature en ville
3	16 mai 2022	<p>Distributeurs de matériel de natation aux Atlantides et aux Ardriers :</p> <p>--- Prorogation de la convention d'occupation du domaine public jusqu'au 30 septembre 2022</p> <p>--- Nouveau mode de calcul de la redevance suite à la crise sanitaire (2021 et 2022)</p>	Direction Financière et Juridique
4	16 mai 2022	<p>ANNULE ET REMPLACE LA DECISION VDM 22-5602 DU 10 MARS 2022 AYANT LE MEME OBJET</p> <p>Modification de la Convention d'Occupation du Domaine Public du 28 juin 2017 relative à l'exploitation par la SARL QUITRAY du restaurant des Quinconces "L'Avant Première" afin de tenir compte de la situation sanitaire liée au covid-19 :</p> <p>-- exonération totale de la redevance du 1er semestre (période de fermeture)</p> <p>-- exonération partielle de la redevance du 2è semestre (accompagnement de la reprise d'activité dans des conditions incertaines)</p>	Direction Financière et Juridique

N°	DEPOT EN PREFECTURE LE	OBJET	SERVICE
5	18 mai 2022	A compter de Septembre 2022, la Ville du Mans met à disposition de l'association Compagnie de la Petite Etoile la salle polyvalente de la Salle Municipale Claircigny à raison de 2 heures d'utilisation hebdomadaire.	Vie des quartiers
6	20 mai 2022	Le Mans Métropole Habitat met à disposition de la Ville du Mans un local situé au 244 et 244 bis rue de Laigné au Mans, qu'elle sous-loue à l'Epicerie Solidaire des Quartiers Sud au Mans. Cette mise à disposition est accordée à compter du 1er février 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, elle pourra être reconduite tacitement pour une durée de 1 an, dans la limite de 12 ans maximum, moyennant une redevance mensuelle de 350 € payable semestriellement, à terme échu.	Urbanisme - Qualité Architecturale
7	24 mai 2022	La Ville du Mans met à disposition, à titre précaire et révocable du 7 avril 2022 au 24 avril 2025, de l'association Tarmac une partie du terrain situé 98 rue Noguès au Mans, cadastré section KP n°24, pour une contenance de 1 860 m ² , sur lequel est érigé un bâtiment d'une superficie totale de 822,22 m ² , moyennant le versement d'une redevance annuelle payable comme suit : 3 543,20 € en 2022, 23 181,23 € en 2023, 26 350,06 € en 2024, 8 445,36 € en 2025 (montant annuel proratisé).	Urbanisme - Qualité Architecturale
8	02 juin 2022	Décision d'exonération pour les familles suite à l'absence de professeurs en formation musicale	Conservatoire à Rayonnement Départemental
9	09 juin 2022	Le service des musées présente cette année une grande exposition consacrée à l'enceinte romaine du Mans qui fait actuellement l'objet d'un PCR (projet collectif de recherche) et d'une demande de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est dans ce contexte que s'inscrit la publication d'un numéro hors série de la Revue Archéologia, consacré à l'enceinte romaine du Mans. Cette exposition fait aussi l'objet d'un catalogue.	Musées
10	09 juin 2022	Le Lycée Agricole de Rouillon met à disposition de la Ville du Mans une partie des locaux pour un centre de loisirs du 7 juillet 2022 au 26 août 2022 inclus. En contrepartie, une redevance d'occupation sera versée. La Ville du Mans prendra en charge le règlement des dépenses d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone, pendant la durée d'utilisation des locaux.	Urbanisme - Qualité Architecturale
11	15 juin 2022	Décision VDM-22-6081-VDM sollicite une subvention régionale de 100 000 € au titre du "soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics" pour le projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire Jules Ferry.	Subventions
12	15 juin 2022	Décision VDM-22-6129- VDM sollicite une subvention régionale de 100 000 € au titre du "soutien à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics" pour le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Gazonfier-Casanova.	Subventions